

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-25 du 20 décembre 2018 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830925S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Cathy BLIEM-LISZAK est nommée directrice de la collecte et de la production des PSL par intérim à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 20 décembre 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS